



MODE D'EMPLOI

Article N° : 33 425 01 / 33 425 02 / 33 425 03

ATTELLES GRENOUILLES

Exigence essentielle de la directive 93/42/CEE (§13.1 de l'annexe I) :

« L'emballage de chaque dispositif doit contenir une notice d'instruction. Une exception est faite pour les dispositifs des classes I et IIa, s'ils peuvent être utilisés en toute sécurité sans l'aide de telles instructions. »

Prenez l'attelle selon la longueur souhaitée et choisir la taille adéquate. Placer l'attelle en « sandwich » en rabattant les côtés mousses sur la peau et sur la partie à immobiliser et faite la tenir avec un sparadrap.

PRECAUTION D'EMPLOI :

S'assurer que l'attelle est bien propre et sèche. Utilisable que par des personnes formées. Dispositifs à caractère unipersonnel.